



# Compte-rendu du CHSCT du 11 juin 2018

## Présents

→ *Administration* : C. PERINETTI (Présidente CHS-CT), G.ROMAGNOLI (assistante de prévention), M. NOLIBOIS (Responsable de la Division RH). F. CREUSOT (AFIPA, Directeur du Service Ressources Humaines et budgétaires, stratégie) , JPh. DUMONT (secrétaire animateur), P. ESPINAT (inspecteur sécurité et santé au travail, ISST), JC SARGOUSSE (médecin du Travail)

→ *Syndicats* : FO (A. KOUTH) , CFDT (I. DE BORTOLI), Solidaires (C BRUZEAU. LECOURT, M. ORTYL, I. BILLION-BREHAT), et CGT (JF DUCOS, S. GALLEGRO, P. MARTIN, O. GUILLEMIN)

Le quorum étant atteint, la séance a commencé vers 9h30

## Ordre du Jour

- 1) Approbation PV CHSCT 14/12/2017
- 2) ASR (restructuration du réseau) 2019
- 3) Fiches Registre Santé et Sécurité au Travail
- 4) Rapport de visite du CFP de Marmande
- 5) Budget 2018
- 6) Rapport annuel d'activité 2017 du Médecin de Prévention
- 7) Questions diverses

Après lecture des déclarations liminaires, pour SOLIDAIRES et la CGT (<http://www.dgfip.cgt.fr/47/spip.php?article467>), la présidente répond qu'elle ne peut rien ajouter sur nos interrogations concernant les sujets nationaux, ceux-ci ne relevant pas de son ressort.

Au plan local, concernant les ASR, les informations seront communiquées au fur et à mesure de l'avancée des travaux. D'après la Direction, les agents du SPL consultés sont d'accord avec la proposition de transférer le recouvrement au SIP. De plus, il ne s'agirait pas de fragiliser les équipes... Au contraire ! De plus, l'accueil de premier niveau est maintenu dans les trésoreries de proximité.

Pour les travaux immobiliers, la communication sera faite aux agents puis aux OS. Un plan proposé par les agents sera soumis à un architecte pour rentrer dans l'enveloppe budgétaire. La CGT cite l'exemple de Marmande, où un chef de service n'écoute pas les propositions des agents.

## Point 1 - Approbation PV CHSCT du 14/12/2017

La CGT demande à ce que l'ordre du jour précise les points soumis à vote et ceux pour information.

> vote de la CGT : Pour

Le secrétaire était le représentant CGT.

## **Point 2 - ASR 2019**

- Mme PERINETTI indique qu'une 1ère évaluation a estimé que le recouvrement de l'impôt en trésorerie mixte représente environ 1 agent dans chaque trésorerie.

Une étude plus précise des charges sera faite en fin d'année, afin de définir les emplois éventuellement transférés.

Le sujet sera donc revu ultérieurement au CHSCT. Pour les OS c'est un peu tard et cela va créer des inquiétudes supplémentaires en fonction du volume d'emplois dans les SIP. Pour le moment, il n'y pas de prévision de transfert même si un agent demande à suivre la mission recouvrement. Les agents des trésoreries en sont informés.

Pour une OS, c'est l'inquiétude dans les SIP. Pour Mme Perinetti, les missions des SIP évoluent sans besoin de personnel supplémentaire. Le recouvrement est de la compétence des SIP et il est très technique. Alors, *pourquoi les agents des trésoreries rurales en ont été chargées pendant des dizaines d'années avec des taux de recouvrement excellents ?*

Un accueil sera toujours assuré en PLSU (Poste en libre service unique). Pour les RAR : la Direction indique que les fichiers seront nettoyés avant le transfert, avec l'aide d'une cellule dédiée aux Jacobins. Le TAGERFIP sera modifié, mais il ne faut pas confondre avec les affectations sur les chaises.

La CGT indique que l'effectif de l'équipe de renfort est insuffisant.

Pour une OS, nous allons vers la fermeture de postes. Mme Perinetti insiste sur le transfert du recouvrement, pas de l'accueil.

Une OS soulève la problématique de l'installation des PLSU avec les risques de sécurité. Mme Perinetti indique qu'il y a 8 MSAP (Maison de service au public) dans le département dont 6 gérées par la poste. Celles-ci viendront en complément. Mais pour le moment, il n'y a pas d'accord entre la poste et la DGFIP.

Du 01/01/2019 (date du transfert du recouvrement) au 30/08/2019 (date des mutations), les SIP n'auront donc vraisemblablement pas de transfert de personnel en leur faveur.

Pour Mme Perinetti, il faut rationaliser : les réformes sont une contrainte mais aussi une obligation.

**Pour avis : CONTRE**

## **Point 3 - Fiches Registre Santé et Sécurité au Travail**

La CGT rappelle les problèmes de stores et fenêtres cassés à Villeneuve, et les problèmes de poussière à Marmande. Sur ce site, le hall d'accueil avec ses cubes vont être nettoyés. Pour Villeneuve, dès que le budget le permettra, il s'agira d'une priorité.

A Tonneins, les travaux (joints de la verrière) ont été mal faits. Une autre intervention doit avoir lieu. Suite à un malentendu dans la transmission des références pour l'aménagement d'un poste, le problème a pu être résolu à moindre coût.

## **Point 4 - Rapport de visite du CFP de Marmande de l'ISST et du médecin de Prévention**

Un nouveau devis est en cours pour les changements et réparations des volets incluant la location d'une nacelle.

Après une étude de faisabilité, la fontaine à eau pourrait être installée au 1er étage, conformément à la demande des agents.

La CGT remercie l'ISST pour son rapport, dans lequel nous retrouvons des points sur lesquels nous étions déjà intervenus.

### **Point 5 - Budget 2018**

Les devis des travaux d'ambiance sonore à Tonneins et Miramont sont revus à la hausse, financés par la variable d'ajustement des bras support d'écran (vu au CHSCT précédent).

Mme Perinetti souhaite que l'intervention d'un intervenant extérieur, psychologue, au GT pour les agents d'accueil soit financé par le CHSCT à hauteur de 2200 €. Il s'agirait d'un espace de paroles pour environ 12 agents du 2 au 5 juillet. La CGT rappelle que les GT sont organisés par la DDFIP ; en conséquence cet intervenant doit être à la charge du budget de la DDFIP.

Après une interruption de séance, les OS refusent ce point du budget. Les 2200€ compléteront le budget alloué aux stores de Marmande, puisque le Président a précisé, lors du CHSCT précédent que la Direction Locale ne serait pas en capacité de co-financer ces stores cette année...

### **Point 6 - rapport annuel d'activité 2017 du Médecin de Prévention**

Le médecin fait lecture de son rapport. Les agents parlent de leur souffrance au travail, mais ne veulent souvent pas aller plus loin par peur d'éventuelles représailles. Il n'est pas médiateur en cas de conflit entre collègues.

En cas de harcèlement, le médecin essaie de trouver une solution, parfois une aide à la mutation en relation avec le service RH. Il est toujours difficile de faire la part des choses dans les cas de harcèlement.

M. Sargousse rappelle sa demande d'un interphone suite à la fermeture de la loge pour répondre aux agents en visite médicale. M. Creusot et Mme Perinetti confirme une installation dès que possible, sans être en mesure de confirmer une date.

Il fait aussi état du mal être de l'agent foncier de la cité. Mme Perinetti émet le souhait de la rencontrer. Une OS souhaite que l'organisation de loge soit revue, et évoque aussi les problèmes du portail en proposant que le dernier chef de service présent ferme celui-ci.

### **Point 7 - Questions diverses**

Trésorerie hospitalière : à la demande de la CGT, le DDFIP fixe la date du déménagement entre le 15/09 et le 02/12. L'ISST et le médecin de Prévention devraient pouvoir visiter les nouveaux locaux avant l'installation des agents.

L'enveloppe budgétaire est dépassée d'environ 30 000 €. Les sols seront nettoyés. Il n'y aura pas d'armoires dans les couloirs.

Une OS évoque l'étude de charges des planchers.

Mme Perinetti va demander à ce que les frigos, micro-onde "sauvages" soient enlevées et soient mis dans l'actuel coin repas agrandi de la salle adjacente vidée des encombrants.

Accueil bâtiment B cité Agen : l'architecte est choisi, les plans sont à venir et le choix des entreprises

sera fait pour l'automne 2019.

Le prochain CHSCT est fixé fin octobre 2018.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée vers 16 heures.

---

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

## **Solidaire, pas solitaire ... *J'adhère à la CGT !***

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

Grade : .....

Echelon/Indice : .....

Mel : .....

Temps partiel : .....

Date:.....

Signature,



**A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN**